

**Délégation départementale du Loiret**

**Service émetteur :**  
Pôle santé publique et environnementale

Affaire suivie par : Caroline NICOLAS  
Courriel : Caroline.NICOLAS@ars.sante.fr

Téléphone : 02.38.77.31.31  
Télécopie : 02 38 77 39 11

Chrono : 07082018094729\_73483276

Date : **24 AOUT 2018**

Objet : TR: AEU\_45\_2018\_90\_INGRE - Entrepôt logistique - DERET LOGISTIQUE

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre - Val de Loire  
Service environnement industriels et risques  
Département Impacts santé stratégie de l'inspection  
5 avenue Buffon - BP 6407  
45064 ORLEANS CEDEX 2

*A l'attention de Pascal GALLON*

Par envoi visé en référence, vous m'avez adressé le dossier déposé par la société DERET LOGISTIQUE, au titre de l'avis de l'autorité environnementale pour ce qui concerne l'évaluation des risques sanitaires. Le dossier déposé par le pétitionnaire concerne une demande d'autorisation d'un entrepôt logistique situé à INGRE.

Situé dans la ZAC des Guettes (qui a fait l'objet d'une étude d'impact en 2009), l'entrepôt – dit bâtiment N – comprendra 7 cellules pour une capacité de stockage totale de 27142 m2. Lui seront annexés deux locaux de charge, des locaux techniques et des bureaux.

L'activité de logistique se déroule suivant 4 phases : la réception des marchandises, le stockage, la préparation des commandes et le chargement, ainsi que les expéditions et livraisons.

Le service client développe trois activités annexes qui sont le patinage du cuir, bois etc. dans la cellule 1 pour un volume de moins de 10 kg/ jour (non classé), le colisage et une activité de personnalisation des marchandises dans la cellule 2.

Le site fonctionne du lundi au vendredi sans interruption de 05 heures à 22 heures. Un fonctionnement est possible la nuit et le samedi. Ce sont 120 employés qui seront présents sur le site. Le trafic sur le site est estimé à 90 poids-lourds par jour et aux arrivées et départs des salariés.

Le site ne relève ni de la directive IED, ni du régime SEVESO.

**Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :**

1. Impacts potentiels sur les ressources en eau d'alimentation humaine et les eaux de loisirs

Le site est alimenté en eau par le réseau public via deux branchements : l'un pour les usages sanitaires et l'autre pour la défense incendie. Un dispositif anti-retour (disconnecteur) a été mis en place. Une discordance existe entre les pages 126 et 127. Ce sont chacune des alimentations qui devront être munies d'un dispositif anti-retour si tel n'est pas le cas (le schéma de la page 127 n'en indique pas sur le réseau de défense incendie). Par ailleurs, la réglementation prévoit de mettre en place les dispositifs de lutte contre les retours d'eau au plus près de tous les postes à risque. Le pétitionnaire devra réaliser une analyse de risque sur son site et définir en conséquence les points qui devront le cas échéant être équipés de dispositifs contre les retours d'eau.

Le site se situe en dehors de tout périmètre de protection rapprochée de captage d'eau destinée à la consommation humaine du Loiret.

Les puits privés ayant fait l'objet d'une déclaration ainsi que leur usage ont été recensés.

Aucune baignade déclarée n'existe dans le secteur pour le Loiret.

## 2. Populations situées à proximité et usages

L'entreprise est implantée au sein de la ZAC des Guettes qui est le siège de nombreuses activités.

Les zones habitées les plus proches recensées sont situées à 240 m environ à l'ouest et à l'est (au-delà de l'autoroute).

Les établissements accueillant du public sensible ainsi que les établissements recevant du public ont été recensés.

## 3. Analyse des effets sur la santé

### 3.1. *Le bruit*

Une campagne acoustique a été réalisée le 30 mai 2018, incluant des mesures diurnes et nocturnes. Un point a été pris en Zone à Emergence Réglementée (ZER) : il s'agit de la zone habitée située à l'ouest. L'environnement sonore est caractérisé par les activités déjà existantes dans la zone ainsi que par les axes routiers (A10 ; D2157 ; D802) et la voie ferrée. Une mesure acoustique est prévue dans les trois mois à compter de la mise en exploitation du site pour vérifier la conformité des émergences.

### 3.2. *Identification des dangers*

Les rejets liés à l'activité du site ont été recensés de façon exhaustive. La seule voie considérée ici est l'inhalation du fait de la nature des rejets (atmosphériques).

La contribution du site en termes de trafic routier sera de faible importance par rapport à l'existant (0,66 à 7,7 %).

### 3.3 *Définition des relations dose-réponse et dose effet*

Une étude sanitaire mentionnée dans le dossier montre une sous-mortalité du territoire par rapport au territoire national. Le programme territorial de santé 2013-2016 du Loiret indique qu'effectivement le canton d'Ingré apparaît, à l'échelle de la région, comme favorisé, en sous-mortalité générale et prématurée avec une offre de soins satisfaisante. Les trois causes principales de mortalité identifiées dans le département sont les maladies de l'appareil circulatoire, les traumatismes, empoisonnements et causes externes (dont suicides et accidents de transport) et les tumeurs.

Les potentiels dangers des substances rejetées par le site ont été correctement décrits. Le site ne relevant pas de la directive IED, aucune étude <sup>de</sup> quantification des risques n'est attendue. Des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) ont été recherchées. A noter que dans le tableau en page 234, certaines valeurs indiquées sont des valeurs-guides et non des VTR. Cela ne remet toutefois pas en cause les conclusions du rapport.

### *3.4. Evaluation des expositions*

Au vu des faibles rejets émis par le site, l'étude conclut à un risque sanitaire non significatif pour les riverains.

**En conclusion**, je suis favorable au projet présenté par la société DERET LOGISTIQUE sous réserve de la prise en compte de ma remarque au paragraphe 1.

Pour la déléguée départementale du Loiret,  
La responsable du pôle SPE,



Annaïg HELLEU

Destinataire en copie :  
DREAL UD 45

